



Droit des étrangers je souhaite avoir des information svp

Par **dedioul**, le **16/05/2011** à **14:40**

Bonjour,
je suis étranger en France depuis 2005 après 3 années passées et voilà que je me trouve en situation irrégulière depuis fin 2008 et maintenant je vis avec une Française et nous avons eu un enfant il y a plus d'un an exactement 1 (un) an et 2 (deux) mois et on attend un enfant de plus avec une reconnaissance. Ma question est la suivante pourrais-je prétendre à un titre de séjour ?

Par **chatona**, le **17/05/2011** à **11:11**

Bjr normalement le pacsé ne vous donne pas le plein droit au titre de séjour seulement ce sont des appréciations pour une éventuelle demande de régularisation par compte du fait que votre compagne si elle est de nationalité française et qu'elle soit enceinte. Pour vous régulariser attendez après la naissance prouvez que vous êtes financièrement à l'aise et que vous occupez de vos enfants et ça peut marcher bonne chance n'oubliez pas prenez un avocat.